

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2160

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 17, après le mot :

« dévoiler »

insérer les mots :

« à ces personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.